



AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement relatif à la création d'une nouvelle zone résidentielle secteur nord/ouest du périmètre urbain de Port-Menier au plan de zonage numéro 6-0432-Z, feuillet 2 de 2.

Avis public est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 7 décembre 2020, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 2020-13 intitulé « Premier projet de règlement relatif à la création d'une nouvelle zone résidentielle "R3" identifiée au plan de zonage numéro 6-0432-Z feuillet 2 de 2; ainsi que l'ajout au règlement de zonage no.259006 les dispositions applicables aux usages autorisés dans cette zone ».
2. En raison de la pandémie de la COVID-19, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite.
3. Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici le 24 mars 2021 au bureau municipal, de la façon suivante :
 - Par la poste : 25 B, chemin des Forestiers, Port-Menier (Québec) G0G 2Y0
 - Par courriel : administration@ile-anticosti.org

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

4. Le projet de règlement vise notamment à permettre la construction de minimaisons par la création d'une zone prévue uniquement à cette fin à la limite nord/ouest du périmètre urbain du village de Port-Menier ainsi que l'établissement des normes applicables.
5. Les modifications relatives à la zone visée dans ledit projet de règlement sont illustrées à l'annexe 1 de celui-ci.
6. Le projet de règlement et les annexes illustrant les modifications apportées au plan de zonage numéro 6-0432-Z, feuillet 2 de 2 peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Donné à Port-Menier, ce 10 mars 2021

Mathieu Gravel
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim